



-----&-----
**PROJET D'INCLUSION DES JEUNES
(ProDIJ) - P170425**

FINANCEMENT ADDITIONNEL

**AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC SUR LES INSTRUMENTS DE
SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Le Gouvernement du Bénin prépare, avec l'appui de la Banque mondiale, un financement additionnel (FA) au Projet d'Inclusion des Jeunes (ProDIJ). L'objectif de développement du ProDIJ est (i) d'accroître l'inclusion économique des jeunes âgés de 15 à 30 ans en situation de sous-emploi ou d'inactivité, ayant un faible niveau d'éducation (niveau maximum BEPC), et (ii) de renforcer les services de l'emploi et le système de formation technique et professionnelle au Bénin. En conformité aux normes environnementales et sociales (NES) applicables aux projets financés par la Banque mondiale, le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ont été actualisés.

Résumé du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) est un document prescrit par la NES 1 : « Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ». Il est le principal document d'engagement du Gouvernement en matière environnementale et sociale. Il énonce mesures et actions pour une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux associés aux activités du ProDIJ, y compris le financement additionnel, précise les ressources et les niveaux de responsabilité et les délais de mise en œuvre, en lien avec les NES. Le document exige le respect de l'exécution des dispositions énoncées dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et les Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO). A titre d'exemple, au titre de la NES 2 « Emploi et conditions de travail », le Gouvernement s'engage à travailler avec les fournisseurs/prestataires du ProDIJ, pour organiser des formations à l'intention des travailleurs, afin de mieux maîtriser les risques de mise en œuvre sur les populations locales, notamment sur les thèmes suivants : violences basées sur le genre, violence contre les enfants, mécanisme de gestion des plaintes, pollution et dommages pendant les travaux, hygiène, santé, sécurité au travail, code de bonne conduite, menaces terroristes, etc. La mise en œuvre des mesures et actions définies dans le PEES fera l'objet d'un suivi permanent de la part du Gouvernement, et de rapports périodiques qui seront communiqués à la Banque mondiale, en application des dispositions du PEES et des conditions des accords juridiques. Le PEES fait partie intégrante des accords de financement conclus ou à conclure entre le Gouvernement et la Banque mondiale, au titre du financement initial et du financement additionnel du ProDIJ.

Résumé du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est un instrument prescrit par la NES 10 : « Mobilisation des parties prenantes et information ». Il vise à assurer l'information, l'adhésion et la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Projet, y compris le financement additionnel. Dans le cadre du ProDIJ, y compris le financement additionnel, les principales parties prenantes sont les services techniques de l'Etat et les ONG et organismes privés impliqués dans les questions liées à l'inclusion économique et sociale des jeunes au Bénin, les autorités administratives et coutumières, les collectivités locales, les bénéficiaires potentiels, etc. Elles ont été impliquées, selon les exigences de l'étape actuelle du processus de préparation du financement additionnel du ProDIJ, à travers la consultation, la participation, l'information et la sensibilisation. L'information et la sensibilisation sur

le projet et ses risques et impacts potentiels et les mesures de mitigation, la consultation et la participation des parties touchées, la recherche de solution concertée aux situations particulières, sont les activités permanentes attendues sur toute la durée du projet. Le PMPP prévoit des stratégies d'information, de communication, de consultation et de participation des parties prenantes adaptées au contexte de mise en œuvre du projet. Les ressources financières appropriées sont prévues pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre du PMPP.

Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) invite le public national et international à consulter en intégralité le PEES, le PMPP et le PGMO, ainsi que le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du ProDIJ, sur son site web (<https://pmepe.gouv.bj/>) et celui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (<https://www.anpe.bj/>).